Commune de

# RONTIGNON









# PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 15 décembre 2016 approuvant le plan local d'urbanisme (PLU)

## A - RAPPORT DE PRÉSENTATION



Agence Publique de Gestion Locale - Service d'Urbanisme Intercommunal Maison des Communes - rue Auguste-Renoir – CS 40609 - 64006 PAU CEDEX Téléphone 05.59.90.18.28 - Télécopie 05.59.84.59.47 - service.urbanisme@apgl64.fr



### Table des matières

TABLE DES MATIERES				
RESUME NON TECHNIQUE				
PRÉAMBULE				
1 REAMBULE				
1 L'OBJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME	2			
2 L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE				
3 LE CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIF				
3.1 Un territoire inséré entre l'agglomération paloise et la plaine de Nay				
3.2 Une commune membre de la communauté de communes Gave et Coteaux				
3.4 Un territoire membre du Pays de Grand Pau : une nécessaire compatibilité avec le SCoT du G				
•				
A - ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PERSPECTIVES DE SO	N			
ÉVOLUTION	13			
1 LE CADRE PHYSIQUE DU TERRITOIRE				
1.1 Le relief et les paysages				
1.2 La géologie				
1.3 Le réseau hydrographique				
2.1 Mesures de connaissance, de gestion et de protection existantes				
2.2 Contexte règlementaire et définition				
2.3 La trame verte et bleue à l'échelle supracommunale				
2.4 Prédétermination de la trame verte et bleue à l'échelle de Rontignon	37			
2.5 Caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par le plan local d'				
(PLU): présentation des milieux naturels				
3 PATRIMOINE				
3.1 Monuments historiques				
<ul> <li>3.2 Patrimoine archéologique</li></ul>				
4.1 Qualité des eaux superficielles et souterraines				
4.2 Une ressource en eau potable				
4.3 Un risque inondation				
5 AUTRES RESSOURCES NATURELLES				
5.1 Les énergies renouvelables				
5.2 Le potentiel éolien				
6 POLLUTIONS ET NUISANCES				
6.1 Les sols				
6.2 Qualité de l'air				
6.4 Nuisances sonores				
7 LES RISQUES				
7.1 Les risques naturels				
7.2 Les risques anthropiques				
8 LES PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS ET RÉSEAUX	75			
8.1 La gestion de l'eau potable	75			
8.2 Défense incendie				
8.3 L'assainissement				
8.4 Les déchets				
8.5 Équipements et services publics				
8.6 Infrastructures de transport				
9 CLIMAT/ÉNERGIE				
9.1 Contexte règlementaire				
9.2 La consommation énergétique sur la commune de Rontignon				
9.3 Mobilité et déplacements				
10 BILAN DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX				

B - ANAI	LYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE ET PRÉVISIONS DE DÉVELOPPEMENT	98
1 Co	ONTEXTE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE	98
1.1	Une évolution démographique régulière depuis les années 1980	
1.2	Une population jeune, mais une tendance au vieillissement	
1.3	Profil des ménages	
1.4	Population et emploi	
	LOGEMENT ET LES BESOINS EN MATIERE D'HABITAT	
2.1	Un parc de logements en forte croissance	
2.2	Des logements vacants qui stagnent depuis 2006	
2.3	Des résidences principales de grande taille	
2.4	Une prédominance de maisons individuelles, occupées par leurs propriétaires	
2.5	Habitat des gens du voyage	
2.6	Synthèse et enjeux	
	CONTEXTE ÉCONOMIQUE	
3.1	Les entreprises sur Rontignon	
3.2	Emploi et activité	
4 Év	L'agriculture VALUATION DES CAPACITÉS DE DENSIFICATION DU BÂTI SUR RONTIGNON	110
4.1	Objectifs fixés par le plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur dans son projet d'aménagement et	
	loppement durables (PADD)loppement durables (PADD)	
4.2	Consommation d'espaces naturels et agricoles depuis 2004	
4.3	L'évaluation de la capacité de densification et de mutation des espaces bâtis	
	ES CHOIX RETENUS POUR ÉTABLIR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEM	
DURA		
1.1	Le scénario "développement mesuré" retenu	
1.2	Au regard des objectifs de protection de l'environnement	
1.3	Au regard de la préservation des paysages	
1.4	Au regard de l'activité économique	
1.5	Au regard des besoins en équipements de la Commune	
	S MOTIFS DE LA DELIMITATION DES ZONES ET DES REGLES QUI LUI SONT APPLICABLES	
2.1	Les zones urbaines (U)	
2.2	Les zones à urbaniser AU	
2.3	Les zones agricoles A	
2.4	Les zones naturelles N	
	ES CHOIX RETENUS DANS LA MISE EN PLACE DES OUTILS D'AMENAGEMENT ET NOTAMMENT LES ORIEN	
	NAGEMENT ET DE PROGRAMMATION	
3.1	Les emplacements réservés en vue de la réalisation de voies et ouvrages publics, d'installations d	
_	ral ou d'espaces verts	
3.2	Les chemins ruraux à préserver et à valoriser	
3.3	Les espaces boisés classés	
3.4	Les éléments de paysage à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre c	
	rique ou architectural	
3.5	Les périmètres soumis au droit de préemption urbain	
3.6	Les périmètres soumis à permis de démolir	
3.7	Les changements de destination autorisés pour du bâti identifié	
3.8	Les orientations d'aménagement et de programmation	148
4.1	EMENT URBAINUne réduction de plus de 40% des superficies constructibles brutes disponibles offertes par le pla	
	Une reauction de plus de 40% des superficies constructibles brutes disponibles offertes par le plo panisme (PLU) approuvé en 2013	
4.2	Synthèse : une réelle modération de la consommation d'espace	

#### D – ANALYSE DES INCIDENCES DU PLU SUR L'ENVIRONNEMEBT ET MESURES PROPOSEES .....1359

1	AN	ALYSE DES INCIDENCES NOTABLES DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) SUR LA ZONE NA	TURA
200	00		159
	1.1	Analyse des incidences directes du plan local d'urbanisme (PLU) sur la zone NATURA 2000	159
	1.2	Analyse des incidences indirectes du plan local d'urbanisme (PLU) sur la zone NATURA 2000	163
2	ÉVA	ALUATION DES INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU PLU SUR LES DIFFÉRENTES THÉMATIQUES	
EN	VIRON	INEMENTALES ET MESURES DE PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT	173
	2.1	Méthode d'évaluation	
2	2.2	Incidences du plan local d'urbanisme (PLU) sur la biodiversité et la trame verte et bleue et prise e	n compte
(	du sch	néma régional de cohérence écologique (SRCE)	
	2.3	Incidences du plan local d'urbanisme (PLU) sur le paysage, cadre de vie et patrimoine	
2	2.4	Incidences du plan local d'urbanisme (PLU) sur l'eau et les milieux aquatiques	
2	2.5	Incidences du plan local d'urbanisme (PLÚ) sur la consommation d'espace	
2	2.6	La contribution du plan local d'urbanisme (PLU) à la lutte contre le changement climatique	
2	2.7	Incidences du PLU sur les pollutions et nuisances	
2	2.8	Incidences du plan local d'urbanisme (PLU) sur les risques	
2	2.9	Analyse des incidences du PLU sur l'activité agricole	
3	Cor	MPATIBILITE DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) AVEC LE SDAGE ADOUR-GARONNE 20	
	185		
4	Cor	MPATIBILITE DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) AVEC LE SCHEMA DE COHERENCE TERRI	TORIALE
(SC		DU GRAND PAU	
	4.1	La mise en œuvre de l'inversion du regard	187
_	4.2	La mise en œuvre de l'armature urbaine et rurale à l'échelle de Rontignon	
_	4.3	La mise en œuvre de l'évolution du modèle de développement urbain	
5	SYN	NTHESE ET CONCLUSION	
	5.1	Synthèse des mesures d'évitement ou de réduction mises en place dans le plan local d'urbanisme (1	PLU) 191
	5.2	Synthèse des incidences résiduelles	
6	SU	IVI ENVIRONNEMENTAL ET MANIERE DONT L'EVALUATION A ETE EFFECTUEE	
(	6.1	L'évolution du projet	
(	5.2	Le déroulement de l'étudeL	
(	6.3	Mise en place d'indicateurs de suivi	

ANNEXE : identification du bâti au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

### **ANNEXE AU RAPPORT DE PRESENTATION**

## IDENTIFICATION DU BATI AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

#### INTRODUCTION

Conformément à l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme, la commune de Rontignon souhaite identifier plusieurs éléments bâtis sur son territoire qui ne font aujourd'hui l'objet d'aucune protection. En effet, certains édifices et éléments particuliers du paysage, comme les murets en galets ou des puits par exemple, sont les témoins de l'art de bâtir de la région. Ils sont aussi les témoins des formes urbaines particulières liées à l'histoire du village de Rontignon et au mode de faire valoir (jardins clos de mur par exemple).

La conservation et la valorisation du patrimoine bâti et paysager sont donc un enjeu à ne pas négliger et se justifient car :

- ils sont porteurs de l'histoire de cette région et de son identité,
- ils participent par leur maintien à la sauvegarde des paysages et des éléments d'architecture caractéristiques de la région et du territoire communal en particulier,
- ils peuvent être supports de la valorisation touristique locale.

Leur repérage au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme permet notamment de protéger ces éléments en les soumettant à permis de démolir.

Ont été repérés en éléments de paysage identifiés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme :

- des granges, anciennes bergeries ou corps de ferme traditionnels, dans le bourg comme dans les coteaux,
- un moulin réhabilité
- des murets en galets dans le cœur de bourg, participant au paysage urbain de ce dernier,
- un puits,
- un jardin clos de mur
- un pigeonnier

DENOMINATION	Numérotation	Identification cadastrale	Photographie
		E	BOURG
Grange + mur en galet sur rue du Vieux-Bourg	1	AD 0061	
Granges agricoles + mur en galets le long du chemin des sources et de la rue du Vieux- Bourg	45	AD 0042	

Grange en alignement sur la rue du Vieux- Bourg	46	AD 0046	
Mur de clôture le long du lotissement Las Caïres, en fond de parcelle (142 mètres de long)		AD 0061, AD 0161 et AD 0145	
Grange + mur de clôture en appareil de galets du gave le long de la rue du Vieux-Bourg et clôturant la parcelle AD 115	32	AD 0049 et AD 0115	

2 granges en L dont une en pignon sur la rue du Vieux-Bourg + mur en galet du gave en bordure de rue	33	AD 0096	
Grange le long de la rue du Vieux- Bourg	34	AD 0120	
Grange en pignon sur la rue du Vieux-Bourg et mur en appareil de galets du gave	35	AD 0146	

Grange en pignon sur la rue du Vieux-Bourg + mur en galets du gave en bordure de rue	36	AD 005	
Grange en arrière-plan de la rue du Vieux- Bourg	37	AD 0152	

2 granges dont une en pignon sur la rue du Vieux-Bourg

38 et 28

AD 0035



Grange rue des Pyrénées + mur en galet du gave en bordure de rue AE 0132 39



2 granges en L donnant sur la rue de l'église dont une en pignon 40 AE 0010

Grange en pignon rue des Pyrénées	41	AE 0027	
Grange en pignon sur la rue des Pyrénées	42	AE 0018	50 RAPPEL
Grange en limite de parcelle	43	AE 0016	

Grange en angle sur la rue des Pyrénées et la rue des écoles + mur en galet entourant le fonds de parcelle	44	AD 0033	
Mur en galet du gave clôturant la parcelle		AD 0037	

	COTEAUX				
Ancienne bergerie + grange, 1 route du Hameau	2 et 12	AM 0067	Baillot Capronal Cooklearth  Cooklearth		
2 bâtiments de l'ancien corps de ferme, 5 route du Hameau	3 et 11	AM 0056	Coogle earth		

1 grange, 13 route du Hameau	5	AM 0076	Carte sans titre  Indiger use discretary pour valor earts  Cooksile search  A N
1 bâtiment, 4 chemin des crêtes	4	AP 0015	Carle sans titre Rédyre une decorgon par votre cents  Coogle earth

Grange, 6 chemin des crêtes	6	AP 0041	Carte sans titre Redigra use description pourvotes carte  Coogleserth  Roma
2 bâtiments, 10 chemin des crêtes	7 et 10	AP 0025	
2 belles granges, 4 chemin Lasbouries	8 et 9	AM 0028	Propriété Beaujardin Asterna Labbouris  Songile earth

Bel ensemble avec plusieurs bâtiments et notamment 2 granges anciennes, 1 route de Piétat	15 et 16 Changement de destination autorisé (n°1 et 2)	AO 0087 et AO 0090	Carte sans titre Redges une descriptor pour vete carte  Coogle earth
Bel ensemble en retrait de la RD 209 avec belles granges, 5 route de Piétat	14	AO 0007	Coogle earth  **Tations**
Ferme en retrait de la RD 209 : 1 grange et une maison d'habitation, 1 chemin Couteillou	13	AO 0032	Carte sans titre Rédger une descripton pour etre carte.  Congle earth
Beau corps de ferme composé de deux habitations et une grange, 5 chemin de la Glandée	18	AL 0026	Carte sans titre  Redge une description pour vidre cards  Coogle-earth  Som

1 grange, 1 chemin Tisné	19 Changement de destination autorisé (n° 3)	AL 0014	Carte sans titre Redgits use descriptio pour vete cuto  Cooxile saith  Som
Grange faisant partie d'un vieux corps de ferme, 4 chemin des Bartots	20 Changement de destination autorisé (n°4)	AO 0017	Congle earth
Moulin transformé en habitation, 9b route des Pintats	21	AN 0032	Lagande Lagand
Ferme ancienne avec deux granges, 8 chemin des sources	22 et 23 Changement de destination autorisé (n°5 et 6)	AL 0015	Propriété Vignau  8 tramin des 8 outes  Coogle serth

Ensemble remarquable : corps de ferme situé sur une croupe herbeuse : 2 granges, un jardin clos de murs, 1 pigeonnier et un puits	24, 25, 26 et 27	AK 0048	Carle sans titre Redigirs are descriptor pour vetre carle  Google-serth  N
Ensemble remarquable : corps de ferme et 2 granges, 4 route de Piétat	29, 30 et 31 29 et 30 : changement de destination autorisé (n° 7 et 8)	AP 0043	